[Vaucluse.fr] Niveau 2: mentions d'information RGPD complètes

Mention d'information relative à la protection de vos données personnelles

Le Département de Vaucluse, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel destiné à assurer la gestion et le suivi des transports scolaires adaptés aux élèves et étudiants en situation de handicap.

L'objectif de ce traitement de données consiste à organiser et financer le moyen de transports scolaire les plus adaptés aux besoins et à la situation personnelle des personnes concernées.

Ce traitement de données s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt public poursuivie par le Département de Vaucluse et ce, sans que cela soit exhaustif, dans les conditions édictées la loi NOTRe et l'article R3111-24 du code des transports. Pour ses intérêts légitimes, le Département de Vaucluse réalise également des statistiques d'activité à partir de ce traitement de données afin d'améliorer la qualité du service proposé.

Les personnes concernées éligibles à une prise en charge par le Département de Vaucluse sont les élèves et étudiants scolarisés et domiciliés dans le Département de Vaucluse présentant un handicap, dont la gravité a été médicalement établie par la Maison Départementale des Personnes Handicapés, ne leur permettant pas d'emprunter les transports en commun seuls et sans restrictions.

Pour instruire la demande de prise en charge et suivre le dossier des personnes concernées et délivrer, le cas échéant, le remboursement des frais engagés, le Département collecte les catégories de données suivantes :

- Des données d'identification relative à la personne concernée ;
- Des données d'identification relatives aux représentants légaux de la personne concernée ;
- Des données de santé relatives handicap de la personne concernée ;
- Des données relatives à la scolarité de la personne concernée ;
- Des données relatives aux coordonnées bancaires ;
- Des données de localisation.

Ces données peuvent être collectées soit directement auprès de la personne concernée ou de son représentant légal ou indirectement (de sources non accessibles au public) auprès :

- De la Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH) de Vaucluse ;
- Des sociétés de transport ;
- Des établissements scolaires.

Ces informations n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée ou la réalisation d'un profilage. Elles sont nécessaires pour la mise en œuvre du traitement, ne sont destinées aux seuls services du Département de Vaucluse habilités et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires ayant à en connaître dans le cadre du suivi du dossier de la personne concernée.

Ces données sont hébergées en France et ne font pas l'objet de transferts hors de l'Union Européenne. Par ailleurs, ces données sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales pour une durée maximale de dix (10) ans.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des Données, la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant. Elle peut également exercer son droit d'effacement « ou droit à l'oubli » concernant les seules données non nécessaires à la poursuite de la mission d'intérêt public mise en œuvre par le Département. Elle dispose aussi, pour des motifs légitimes, de la possibilité de limiter ou de s'opposer au traitement des données la concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Enfin, il est possible pour la

personne concernée de définir le sort que le Département de Vaucluse doit réserver à ses données après son décès.

Pour exercer ses droits ou pour toute question relative au traitement de ses données personnelle, la personne concernée peut s'adresser - directement ou par son représentant légal - par voie postale, au délégué à la protection des données du Département de Vaucluse à l'adresse suivante : Département de Vaucluse, Place Viala, 84 909 AVIGNON Cedex 9 ou par mail à l'adresse suivante : deleguedonnees-personnelles@vaucluse.fr.

Enfin, si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données ou les services du Département, que le traitement de ses données n'est pas conforme à la réglementation ou que ses droits informatique et libertés ne sont pas respectés, elle dispose de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).